



## La Lettre #2 - 2021

### ÉDITORIAL

#### **Nature, santé, climat et biodiversité**

Les arbres, la végétation, les points d'eau, les fleurs, et toute la faune associée sont reconnus par de nombreux travaux scientifiques, pour apporter de l'apaisement, diminuer le stress et la dépression des habitants des milieux urbains. Cette nature contribue à diminuer la prévalence de certaines maladies comme l'asthme ou l'hypertension artérielle, encourage l'activité physique et réduit potentiellement l'exposition à la pollution de l'air, la sensibilité aux bruits et à la chaleur excessive, pour ne citer que quelques-uns des facteurs nuisibles du milieu urbain. **La santé des hommes est indissociable de celle des autres espèces vivantes qui composent la nature** : il faut désormais parler de bio-centrisme par opposition à l'anthropocentrisme qui place l'homme au-dessus de la nature.

L'OMS recommande depuis longtemps la nécessité d'aménager des petits

espaces verts localisés à proximité des habitations et des lieux de vie des populations, ainsi que des espaces verts plus étendus dotés d'installations publiques permettant d'interagir avec la nature. En termes quantitatifs, chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'au moins de 10 m<sup>2</sup> d'espace vert public et habiter à moins de 15 mn à pied d'un espace de nature : 22 communes des Hauts de Seine ne répondent pas à ces critères.

Dans la continuité des dernières recommandations du GIEC préconisant une forte accélération de la transition écologique et énergétique pour limiter les émissions des gaz à effet de serre et ses conséquences inéluctables, l'OMS alerte sur la crise climatique en la considérant comme *"la plus grande menace sanitaire à laquelle l'humanité est confrontée. En tant que professionnels de la santé et agents de santé, nous reconnaissons notre obligation éthique de parler de cette crise en croissance rapide qui pourrait être beaucoup plus catastrophique et durable que la pandémie de COVID-19. Nous exhortons les gouvernements à assumer leurs responsabilités en protégeant leurs citoyens, leurs voisins et les générations futures de la crise climatique."* (communiqué du 12 octobre 2021)

Pourtant en matière d'urbanisme, les politiques publiques franciliennes restent dominées par la croissance économique et ne sont qu'une fuite en avant avec des constructions et infrastructures de transport prenant la nature comme variable d'ajustement. Les abattages d'arbres sont quotidiens et toujours prévus lors des requalifications de routes (ex RD 910, RD7) dans notre département, malgré les mobilisations des citoyens et des associations. Faut-il chiffrer les nuisances (dont le nombre de morts) dus à la disparition de la nature pour faire comprendre à nos élus que **la préservation et le développement de la nature doit être la priorité d'aujourd'hui ?**

Notre projet sur les réseaux écologiques dans les Hauts de Seine vise à faire état auprès de nos élus de leur nécessaire prise en compte lors des concertations autour des PLUi.

**Plus que jamais, restons mobilisés pour devenir des acteurs de l'élaboration des PLUi et de la révision du Schéma Directeur Île-de-France (SDRIF) pour devenir le SDRIF-Environnement.**

Irène Nenner - Présidente d'Environnement 92



## Reprise des plantations en Novembre

Nous redémarrons les plantations le 17 novembre prochain à Bois-Colombes et le 8 décembre à Nanterre. Ces opérations seront suivies d'une opération de plus grande envergure à Bagneux, avec la plantation d'un bosquet urbain (1600 plans forestiers) grâce à un mécénat d'entreprise privée : Steelcase.

### "PLANTER DES ARBRES EN VILLE" - FAIRE UN DON DÉFISCALISÉ

## Impact des nouveaux seuils de l'OMS sur la pollution de l'air en Ile de France

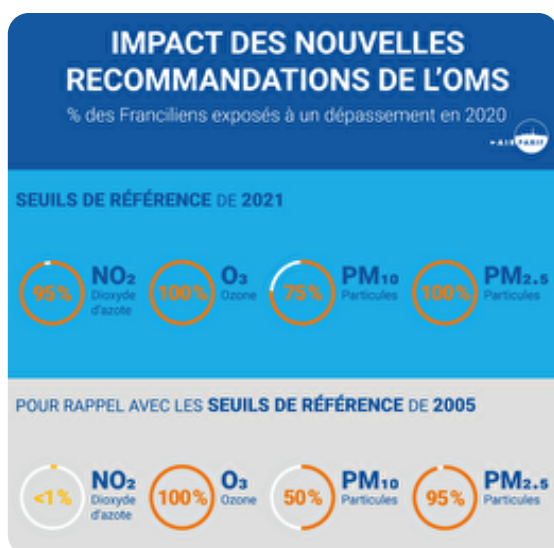
### ARTICLE

La pollution de l'air extérieur par les particules, les oxydes d'azote, l'ozone principalement causent entre 48 000 et 70 000 décès anticipés par an selon les dernières analyses épidémiologiques soit plus que le tabac. Des efforts constants sont faits par les pouvoirs publics afin de réduire les pollutions : limitation des émissions des voitures et camions (normes euro 5 et 6), règlement pour le chauffage par combustion, plan de prévention de l'atmosphère 2018. C'est ainsi que par rapport aux seuils maximum fixés en 2005 par l'Europe, en 2020 seul 1 % des franciliens vivaient **au-dessus** du seuil pour le dioxyde d'azote, 50 % pour les PM10, et la quasi-totalité d'entre eux soit 95 % pour les PM2,5 et 100 % pour l'ozone.

Hélas, le nombre de décès anticipés ne baissait pas et avait même

l'inopportunité de monter selon les dernières études épidémiologiques. Les associations emmenées par les Amis de la Terre et France Nature Environnement ont obtenu le 12 juillet 2017 une condamnation de l'Etat par le Conseil d'Etat qui, néanmoins lui accordait une courte période pour faire baisser la pollution au dioxyde d'azote. Cette période révolue sans montrer d'amélioration notable, le Conseil d'Etat inflige à l'Etat en août 2021 une astreinte de 10 millions d'euros renouvelable tous les six mois jusqu'à des améliorations sensibles. Cet argent sera réparti entre diverses agences gouvernementales (ADEME, CITEPA...) et les Associations territoriales de surveillance de l'air tel AIRPARIF dans notre région.

L'Organisation Mondiale de la Santé consciente des efforts insuffisants des Etats pour lutter contre la pollution de l'air au vu des résultats médicaux a durci très sérieusement ses seuils de préconisations dans son rapport de septembre 2021. Ceci doit conduire l'Europe à réviser ses normes et donc notre pays à les suivre ce qui va peser lourdement sur l'Etat si les améliorations de la qualité de l'air ne suivent pas.



AIRPARIF, l'association francilienne en charge du suivi de la pollution de l'air dans notre région, a recalculé le nombre de personne vivant au-dessus de ces nouveaux seuils. Les chiffres sont catastrophiques puisque 75 % des franciliens pour les PM10 et quasiment 100 % d'entre eux pour les autres polluants vivent au-dessus des nouveaux seuils.

Si l'on considère qu'il a fallu 15 ans pour diminuer notablement la concentration d'oxyde d'azote dans l'air de nos villes pour l'amener à un taux proche de ce qu'imposait l'Europe, on peut à juste titre être inquiet pour le temps qu'il faudra pour atteindre ces nouveaux seuils. Le coût économique de la pollution de l'air pour la France entière a été évalué en 2015 par le Sénat (rapport Aïchi) à 90 milliards d'euros par an, ces coûts ont été récemment réévalués à 150 milliards/an). A ne pas vouloir agir rapidement, notre pays va accroître fortement son déficit environnemental qui, cumulé avec la lutte contre le réchauffement climatique vont devenir

pour lui un effort insurmontable.

Michel Riottot, Environnement 92 et FNE IDF

---

## Le jugement du tribunal administratif suite à la procédure sur le tramway T10

### ARTICLE

Sud Environnement, une association d'associations regroupant les associations environnementales du Territoire Vallée Sud Grand Paris et l'Association Châtenay Patrimoine Environnement (ACPE) ont saisi (avec l'appui d'autres associations), le 12 décembre 2016, le tribunal administratif pour en demander l'annulation de la déclaration d'utilité publique du Tramway T10.



Le jugement finalement rendu le 20 juillet 2021, alors que les travaux de réalisation sont très avancés, porte sur les points suivants :

- Le Préfet a déclaré le projet d'utilité publique sans respecter le code de l'environnement, notamment les articles L122-1 et R122-14 (non prise en compte du projet fonctionnel dans son ensemble d'où insuffisance de l'étude d'impact) et L371-3 (non-respect du SDRIF et du SRCE).
- De plus la rentabilité de la partie de projet déclarée d'utilité publique est beaucoup trop faible (2 % alors que 8 % sont un minimum afin que

la charge pour la collectivité ne soit trop lourde).

En conséquence, le Préfet a commis une erreur d'appréciation en approuvant la DUP. Le Département des Hauts-de-Seine a fait appel de la décision du Tribunal. Sud Environnement et l'ACPE se sont immédiatement constitués en défense par l'intermédiaire de leur avocat.

La planification territoriale doit être respectée et devra être améliorée pour faire face au changement climatique et à la perte de biodiversité due au morcellement des grands espaces naturels (réservoirs de biodiversité), à la réduction de leur surface ainsi qu'à l'absence d'efforts faits pour rétablir des liens entre eux (corridors écologiques).

Pierre Salmeron, Environnement 92 et Sud Environnement



## Espaces verts à Nanterre : un de perdu, un de sauvé !

Le 2 janvier 2021 : Pour construire la nouvelle Maison de Santé, la Mairie fait tronçonner bien avant le dépôt du Permis de construire les beaux arbres qui bordaient l'espace vert : plus question d'améliorer le projet en préservant les arbres...

Nous étions donc très inquiets sur l'avenir du Jardin des Acacias, un terrain vallonné d'un hectare où la Ville avait annoncé son intention de construire 3 petits immeubles en accession à la propriété pour réduire la proportion de logements sociaux du quartier. Avant la pandémie, nous avons organisé un rassemblement sur le site et installé une banderole critiquant un projet réduisant de moitié cet espace vert dans un quartier très populaire. 18 mois plus tard, la banderole est toujours là et nous avons renouvelé l'initiative avec, de nouveau, les moutons de la Ferme du Bonheur, espace agricole voisin de l'Université menacé lui aussi par des projets municipaux.



Coup de théâtre : dans la dernière version des projets pour le quartier, les 3 bâtiments ont disparu !\_Mais la voie piétonne qui longe le jardin risque toujours d'être ouverte aux bagnoles et Il faut sauver aussi les autres espaces verts qui restent dans le collimateur des bétonneurs.

Jacques Capet, Naturellement Nanterre



### **La Coulée verte du Champ de la Garde épargnée à Nanterre**

Une bonne nouvelle qui vient de l'abandon du projet routier qui aurait détruit l'espace vert existant.

Est-ce le respect du principe ERC "Eviter, Réduire, Compenser" qui a conduit l'aménageur Paris La Défense et la Mairie de Nanterre à renoncer à ce projet routier ? Les associations locales du cadre de vie (ACRI Liberté, Naturellement Nanterre et Neuilly Puteaux Seine Ecologie), membres d'Environnement 92, le pensent.

En effet, elles interviennent auprès de l'aménageur de la ZAC Seine Arche pour sauvegarder cette coulée verte, élément clé de la liaison verte entre les parcs André Malraux et Chemin de l'île, composantes de la trame verte de La Défense.

Bernard Perraudin, ACRI Liberté



## 2ème journée

### "Nature en Ville"

Le 12 octobre dernier avait lieu sur l'île de Monsieur à Sèvres, la seconde journée "Nature en Ville" en présence de nombreuses associations réunis autour de professionnels sur les thématiques de l'Eau, de la nature en zone urbaine dense, les dérèglements climatiques, la biodiversité, les droits de la nature (un sujet nouveau et stimulant) cette seconde édition a rassemblé plus de 50 personnes au Parc nautique de l'île de Monsieur à Sèvres, le 12 octobre 2021.

Selon les retours du questionnaire d'évaluation (15 réponses), le programme (intervenants, sujets traités, discussions et table ronde de conclusion) a été jugé dynamique, pertinent et de grande qualité, dans une ambiance animée. Les ateliers ont été riches de partage d'information. Le repas a été jugé bon ou très bon. Les idées de renouveler ce type d'évènements ne manquent pas.

Une synthèse sera publiée prochainement sur le site [environnement 92.fr](http://environnement92.fr)



### La saga des platanes d'un cimetière à Boulogne

En 2018, le Maire de Boulogne a fait voter l'abattage de 300 platanes centenaires du cimetière Pierre Grenier. Mais ce vote est passé inaperçu, car ce sujet était enfoui dans 150 pages d'une délibération qui confie de multiples tâches à la société publique locale SPL SOA (liée à



l'Établissement Territorial GPSO).

En 2019, Ces arbres sont déclarés atteints (journal municipal BBI N°480) de la maladie mortelle et mortellement contagieuse, le chancre coloré, annonce faite sur la base d'une étude phytosanitaire.

Leur état sanitaire est alors contesté par les associations et nombre de pétitionnaires (plus de 5000 aujourd'hui). [Lien vers la Pétition](#)

Il aura fallu 18 mois, saisir le médiateur, saisir la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) et 3 actions en justice, pour obtenir ce document administratif communicable à « toute personne qui en fait la demande ».

Aujourd'hui, l'abattage de 13 arbres prévu en avril 2021 a été réalisé fin Août afin de sauver les oiseaux en période de nidification. Rien ne garantit que le reste des platanes soient sauvés ! Cette fois, le prétexte de les abattre a changé : une « épidémie » de champignons lignivores qui pourraient provenir d'outils d'élagages trop fréquents et peu soigneux. Bref, Si vous voulez tuer votre arbre : dites qu'il est malade ou rendez-le malade !

Agnès Bauche, Action Environnement Boulogne-Billancourt

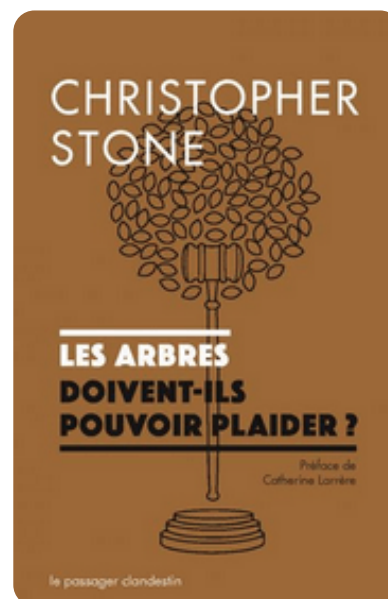
## À lire ce mois-ci

### Les arbres doivent-ils plaider ?

**Christopher Stone**

En 1972, pour contrer un projet de la Walt Disney Company qui menaçait une forêt de séquoias en Californie, le juriste Christopher Stone proposa, dans cet article pionnier, d'accorder des droits aux arbres et « à l'environnement naturel dans son ensemble ».

Par ce texte (jusqu'ici inédit en français), Stone a contribué de façon décisive, à la prise de conscience de



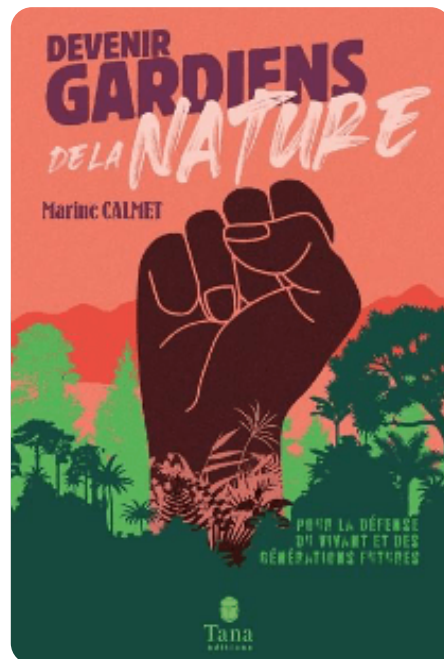
la valeur intrinsèque de la nature.

En 2008, la Constitution de l'Équateur faisait expressément de la nature un sujet de droit. En 2016, en Nouvelle-Zélande et en Inde, des fleuves se sont vu reconnaître une personnalité juridique. Depuis quelques années, un peu partout dans le monde, un débat philosophique et juridique intense interroge les liens qui unissent humains et non-humains sur notre planète...

### **Devenir gardiens de la nature**

**Marine CALMET**

Piller, polluer, déforester... L'humain est devenu la plus grande menace pour la nature. Lancé dans une course à l'accaparement des richesses naturelles, le monde industriel dépasse toujours plus les limites biologiques de notre planète. Après trois années de mobilisation en Guyane française contre le projet de mine industrielle Montagne d'or et les forages offshore de Total, la juriste Marine Calmet témoigne des carences de notre société et de nos lois pour protéger la nature. Face aux appétits des industriels et à la duplicité de l'État, contre le pillage de la Terre et des peuples colonisés, sa réponse est celle d'une désobéissance créatrice et constructive ...



## Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

## ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

## Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**.  
Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !



---

### ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

**Directrice de publication** : Irène Nenner

**Rédacteur en chef** : Jack Short

**Comité de lecture** : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Jack Short

# REJOIGNEZ - NOUS



## CONTACT

**Présidente** Irène NENNER  
06 14 40 59 57  
**Secrétariat** Agnès BAUCHE  
16 rue de l'Ouest  
92100 Boulogne Billancourt  
06 31 62 37 02  
**Courriel :**  
environnement92@gmail.com

## ADHERER

Pour soutenir et adhérer à  
Environnement 92 ou vous  
abonnez à la newsletter,  
rendez-vous sur notre site  
internet :  
**environnement92.fr**



---

*Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de  
ENVIRONNEMENT 92.*

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Copyright © 2021 ENVIRONNEMENT 92  
16 Rue de l'Ouest, 92100 Boulogne-Billancourt, France